

PAIEMENT DE DIVIDENDES

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

En application de la décision de son assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2013 et à compter du **mercredi 21 mai 2014**,

**Un dividende de
3,888 dinars par action**

Ce dividende est payable aux guichets de l'UIB et d'UIB Finance.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.